



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PÔLE RESSOURCES – SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

AVENANT N°3 AU MARCHÉ N° 2024M005 : FOURNITURE DE CARBURANTS, D'ADDITIF, DE LUBRIFIANTS ET DE PRESTATIONS ASSOCIÉES POUR L'ENSEMBLE DES VÉHICULES ET ENGINS DE LA DOMITIENNE - LOT N°4 : FOURNITURE DE FLUIDES CONSOMMABLES, HUILES MOTEUR, HUILES HYDRAULIQUES, HUILES DE TRANSMISSION, ET GRAISSES

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

Vu la délibération n° 22.120.1 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président ;

Vu le projet d'avenant n° 3 ci-annexé ;

Considérant que dans le cadre des attributions lui ayant été déléguées par le Conseil communautaire, le Président est compétent pour signer les marchés publics passés en procédure adaptée ainsi que tous les avenants, indépendamment de leur procédure de passation ;

Considérant que, par la délibération n° 23.107.1 en date du 26 septembre 2023, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer le marché n° 2024M005 - Fourniture de carburants, d'additif, de lubrifiants et de prestations associées pour l'ensemble des véhicules et engins de la domitienne - lot n° 4 : fourniture de fluides consommables, huiles moteur, huiles hydrauliques, huiles de transmission, et graisses, passé selon la procédure de l'appel d'offres ; que ce marché a été conclu avec la SAS YORK, pour un montant maximum annuel de 6 000 € HT et une durée maximale de 4 ans ;

Considérant qu'il n'a pas été prévu dans le marché d'huile spécifique pour véhicules de marque RENAULT ;

Considérant ainsi qu'il y a lieu d'ajouter la ligne suivante au BPU : YORK 796 SAE 75W90 - Huile 100% synthétique EP super-multigrade pour boîte pont, réducteurs soumis à des conditions sévères de service. API GL 4 / GL 5. Niveaux de performance ZF TE ML 02B/05A/05B/07A / 08A/12L/16F/17B/19C/21A/21B, MAN 341 ZE/342 M3, MB235.5/235.6, DTFR 13B170/12B130, VOLVO 97310 - Fût 210 L - tarif net remisé en litre, avec éco contribution, 5,97 € HT ;

Considérant que cette modification, non substantielle, est autorisée par l'article R2194-7 du Code de la commande publique ;

Considérant enfin que cet avenant n° 3 n'aura pas d'incidence financière ;

I. APPROUVE le projet d'avenant n° 3 au marché n° 2024M005 - Fourniture de carburants, d'additif, de lubrifiants et de prestations associées pour l'ensemble des véhicules et engins de la domitienne - lot n° 4 : fourniture de fluides consommables, huiles moteur, huiles hydrauliques, huiles de transmission, et graisses ci-annexé à conclure avec le titulaire dudit marché.

II. DÉCIDE de signer l'avenant à intervenir.

III. RENDRA COMPTE de l'exercice de cette attribution au Conseil communautaire lors de l'une de ses prochaines réunions.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

V. CHARGE le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat, ainsi que, si nécessaire, au comptable public, de sa publication sur le site internet de La Domitienne et de son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

A Maureilhan, le 03 NOV. 2025

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le Président,

Alain CARALP



Décision transmise au représentant de l'Etat le 04 NOV. 2025

Décision certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 04 NOV. 2025

Décision présentée au Conseil communautaire du